
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

**La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement #862-01-26 modifiant
le Règlement 862-19 créant une réserve financière pour les dépenses
liées à la tenue des élections municipales**

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	2 février 2026
Dépôt	2 février 2026
Adoption	2 mars 2026
Entrée en vigueur	5 mars 2026

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 5^e JOUR DU MOIS DE MARS 2026.



Cathy Durocher
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim